

JEAN-LOUIS ARAJOL

INSÉCURITÉ : *ÉTAT D'URGENCE*

MANIFESTE POUR UNE POLICE RÉPUBLICAINE

ESSAIS

H
éditions

ÉPREUVE ÉDITEUR
NE PAS DIVULGUER

INSÉCURITÉ
ÉTAT D'URGENCE
MANIFESTE POUR UNE POLICE RÉPUBLICAINE

Crédits

Photographie de couverture
© xxxx xxxx

Composition graphique et typographique
Arts & Artists Agency

Retrouvez tous nos ouvrages sur
heracleseditions.com

ISBN 978-2-38661-040-0
© Héraclès Éditions, Paris, 2025. *Tous droits réservés.*

JEAN-LOUIS ARAJOL

INSÉCURITÉ ÉTAT D'URGENCE

MANIFESTE POUR UNE POLICE RÉPUBLICAINE

AVANT-PROPOS DE
BENOÎT TESTE

PRÉFACE DE
MARINE TONDELIER

H
éditions

Avec mes remerciements à tous *les combattants de la première heure* passés, présents et à venir.

JEAN-LOUIS ARAJOL

AVANT-PROPOS

AVANT-PROPOS

Benoît Teste
Secrétaire général
Fédération Syndicale Unitaire (FSU) – 2019-2025.

Cet ouvrage a l'immense mérite d'aborder la question de la police avec une vue d'ensemble qui lie la question de son rôle dans la société, le statut et les moyens qui sont donnés à ses personnels, les missions qui lui sont confiées, les besoins de sécurité de la population. Bref, la tâche qui devrait être celle de tout syndicaliste : celle de toujours faire les liens entre défense d'une catégorie de personnels et intérêt général.

C'est la raison pour laquelle j'ai volontiers accepté d'écrire ces quelques mots en tant que syndicaliste en introduction de l'ouvrage de Jean-Louis qui a été, lui, à la tête du Syndicat Général de la Police, *la* grande organisation syndicale historique de la police, avant les divisions qui ont eu lieu ensuite. Jean-Louis Arajol continue ici d'avoir cette approche qui est la seule porteuse d'avenir : oui, il serait utile à toute la société que les policiers aient des organisations qui défendent leur professionnalité *et* leur utilité sociale, sans jamais délier ces deux questions, et il en fait la démonstration à chaque page.

C'est une réflexion qui intéresse tout particulièrement la FSU, Fédération de la fonction publique, très implantée dans l'éducation mais aussi dans la fonction publique territoriale et qui a développé des syn-

dicats dans d'autres ministères, avec cette conviction qu'un syndicalisme qui a des valeurs fortes à porter en matière d'éducation peut aussi dire des choses fortes à tous les agents publics.

C'est le sens du développement d'un syndicat s'adressant aux agents du Ministère de l'Intérieur, le SNUIPN[1]. Au fond, qui est mieux placé qu'une fédération :

- Qui a à cœur de donner à la jeunesse tous les outils de son émancipation.

- Qui croit en l'éducabilité de toutes et tous.

- Qui croit que la société se construit grâce à l'inclusion de toutes et tous, grâce à la bienveillance, ce qui n'est pas exempt des sanctions nécessaires bien entendu, mais toujours dans l'esprit de faire progresser l'esprit humain et ce qui fait du commun ?

Syndicalement, il y a en tous cas urgence à proposer aux policiers un autre projet que celui qui consiste à abonder dans le sens de l'opposition entre *police* et *justice* ou qui entretient les personnels dans l'illusion que seule une politique ultra sécuritaire pourrait rétablir pour eux un exercice des métiers plus serein. C'est tout l'inverse qui se produit. Au sein de la FSU, nous sommes persuadés que les policiers méritent mieux que ce repli sur des idées réactionnaires et sur la fuite en avant autoritaire et du *tout sécuritaire*, mieux que cette image dans laquelle les enferment certains discours.

Dire cela n'est pas avoir une vision *Bisounours* de la société, *permissive* et naïve comme la droite et l'extrême droite nous en accusent souvent. Au contraire, c'est nous qui sommes les réalistes, attachés que nous sommes à

1. Syndicat National Unitaire Intérieur Police Nationale.

sortir de cette spirale où la police se coupe de la population et en souffre. Dire cela n'est pas non plus prétendre que les policiers d'aujourd'hui feraient mal leur travail. Nous savons à quel point la profession policière est difficile, qu'elle se confronte à toute la difficulté sociale de ce pays, qu'elle est éprouvante par beaucoup d'aspects, insuffisamment reconnue en terme salarial et que les conditions de travail se sont dégradées.

Les policiers ont tout à gagner à défendre des changements majeurs au bénéfice de tous.

Cet ouvrage peut y contribuer car il porte des propositions très concrètes, des pistes d'amélioration. Pour la FSU, nous sommes particulièrement sensibles à toutes celles qui tournent autour de la formation des policiers, tant nous pensons qu'il faut d'urgence rétablir une formation, tant initiale que continue, de haut niveau.

Les policiers ont une mission essentielle avec des responsabilités immenses. Comment se fait-il qu'ils soient insuffisamment formés, très mal préparés en particulier aux enjeux éthiques qu'il y a derrière le fait d'exercer l'autorité, y compris par le recours à la force ?

Ce sont des points sur lesquels il faut qu'il y ait une formation globale, technique mais aussi philosophique. Ce n'est pas rien de disposer de la force. Nul ne devrait être porté à en abuser.

Ensuite, nous pensons qu'il convient d'en finir avec une culture du résultat qui induit irrémédiablement une dérive ultra répressive avec l'assentiment d'une haute hiérarchie elle-même tenue de rendre des comptes au politique. Les policiers sont pris dans une logique du chiffre, c'est une négation de leur professionnalité et cela leur fait globalement perdre le sens de leur métier. C'est aussi cette question qu'il faudrait régler. Pour tout cela, il conviendrait d'en finir avec des

restrictions budgétaires qui impliquent le manque d'effectifs et de moyens, la fermeture ou la mutualisation de commissariats, la suppression des postes de policiers de proximité.

Et lorsque les procédures non traitées par manque d'effectifs s'accumulent au détriment des victimes, c'est tout le système qui est inefficace. Là aussi, cela pèse sur la coupure entre la police et la population.

Les gouvernements successifs ont abandonné le concept d'une réelle police de proximité qui est pourtant porteuse de lien social et *in fine* de maintien de l'ordre. Ils ont choisi de calquer leur politique sécuritaire sur le modèle ultra libéral et ultra violent, inégalitaire, qui exclut, marginalise et segmente la société.

À l'inverse, nous voulons des *Gardiens de la Paix*, qui privilégient l'intérêt général à l'intérêt particulier, qui luttent contre les discriminations de tous ordres, qui agissent au bénéficie de la sûreté publique.

Le rétablissement d'une *Police Citoyenne de Proximité*, une formation repensée qualitativement et quantitativement, ainsi qu'une réforme de l'IGPN, sont trois mesures d'urgence qui permettraient d'engager ce changement.

On le voit, dans le projet de société que la FSU défend, la réflexion sur la police que nous voulons a une place majeure. Nous l'affirmons : une police protectrice de la population, respectueuse des droits et des libertés, est possible et souhaitable. La confiance entre la police et la population est un élément essentiel du pacte républicain. Cette confiance ne se décrète pas : elle se construit patiemment, par des actes, des réformes et une transparence accrue.

La Police Nationale est une institution fondamentale dans toute société démocratique. Elle incarne le respect de la loi, la protection

des citoyens et la garantie de l'ordre public.
En détaillant soixante propositions ambitieuses pour réformer la police et la justice, cet ouvrage pose les bases d'un dialogue nécessaire entre les forces de l'ordre, les décideurs publics et la société civile.

Ce livre nous invite à réfléchir collectivement à la police que nous souhaitons pour notre société. Puisse-t-il être diffusé largement pour nourrir le débat public.

PRÉFACE

PRÉFACE

Marine Tondelier
Secrétaire générale du Parti Les Écologistes – 2022 - (...)

Jean-Louis Arajol m'a proposé de préfacer son nouvel ouvrage à l'occasion du centenaire du Syndicat Général de la Police qu'il a lui-même dirigé. C'est un honneur pour moi que de me plier à l'exercice. Cet ouvrage est si nécessaire dans le contexte de poussée réactionnaire que nous connaissons… Il est important de rappeler comme le fait l'auteur qu'une tradition républicaine existe aussi au sein de la police !

En matière de sécurité, les forces de gauche sont souvent taxées de naïveté, et suspectées d'angélisme ou d'incompétence. Mais nous, Écologistes, avons l'habitude de mener nos combats dans l'adversité. Et certes, nous défendons la prévention et la protection sociale, mais nous ne refusons ni le recours à la force quand elle est nécessaire, ni la sanction quand elle est juste.

Les Écologistes ne vivent pas dans un monde parallèle. La sécurité est une préoccupation permanente de nos maires et nous savons bien à quel point l'insécurité pèse sur la vie de nombreux Français. Pour prendre le seul exemple du narcotrafic : en 2023, on dénombre 315 faits d'homicides ou de tentatives d'homicides, soit une hausse de

60 % en un an. Rien qu'à Marseille, 49 personnes ont été tuées cette année-là, soit près d'une par semaine ! Il s'agit d'un fléau, qui frappe particulièrement durement les enfants issus de classes populaires. Et ce mal s'étend partout : villes moyennes, zones rurales, Outre-mer.

Pourtant, certaines voix s'emploient encore à nous enfermer dans un débat stérile – « pour ou contre la police ? » Des enjeux aussi importants ne peuvent pas être exprimés en ces termes. Il nous semble que la question qui mérite d'être posée est plutôt « de quelle police voulons-nous ? ». Sur ce point, je souscris aux précieuses recommandations de Jean-Louis Arajol. Les Écologistes seront bien sûr à ses côtés pour refonder une police républicaine, antifasciste, garante du bien commun. Une police qui ne soit pas instrumentalisée par un camp politique qui cherche à imposer un ordre du monde injuste et à reproduire les dominations existantes. Une police du peuple, qui protège tous ses citoyens, sans distinction de classe, de race, de genre, d'identité ou d'orientation sexuelle. Une police qui refuse de réprimer aveuglément une population mobilisée pour la défense des droits de tous.

J'étais moi-même à Sainte-Soline avec des Parlementaires écologistes et la Ligue des droits de l'Homme. Je me souviens de l'escalade verbale du ministre de l'Intérieur les jours précédant la manifestation. Je me souviens aussi de ses mensonges quand il a prétendu qu'aucune arme de guerre n'avait été utilisée, puis qu'aucune grenade n'avait été tirée en direction des élus et des blessés que nous protégions, à l'arrière du champ et loin de l'endroit où les affrontements avaient lieu.

J'ai assisté aux dérives intolérables de cette « police d'ordre », déployée pour défendre le droit de quelques-uns à s'accaparer l'eau, notre bien commun. J'ai vu la répression indistincte des manifestants, qui comptait des personnes âgées du club de marche et des ornithologues, dont une très large majorité d'amis de la nature non violents.
Nous n'oublierons jamais ces images, ces souffrances, l'impuissance

qui était la nôtre. Je repense notamment à une jeune fille de 19 ans, en urgence vitale car touchée en pleine tête par une grenade tirée à bout portant - encore une pratique interdite. Elle a pleuré des heures durant, asphyxiée par les gaz lacrymogènes, et en proie à des souffrances terribles, alors que nous tentions de la protéger en attendant des secours qui ne venaient pas.

Sainte-Soline n'est pas un cas isolé. Des Gilets Jaunes aux violences commises par des dépositaires de l'autorité publique sur des hommes racisés - Théo Luhaka, Cédric Chouviat, ou encore Michel Zecler pour ne citer qu'eux –, les exemples sont trop nombreux pour ne pas interroger le monopole de la violence légitime dont la police est investie. Se demander quelle police nous voulons, c'est poser la question cruciale des conditions dans lesquelles l'usage de la force est acceptable. Et c'est exiger de la hiérarchie policière et des syndicats de défendre les principes et la loi avant la corporation et les uniformes.

Refonder une police républicaine et renforcer le service public de la sécurité sont des tâches de longue haleine. Comme le souligne Jean-Louis Arajol, des réformes d'ampleur sont indispensables : repenser la doctrine du maintien de l'ordre (d'autres exemples existent en Europe !), refondre le fonctionnement de l'IGPN… Mais c'est aussi d'une véritable révolution culturelle dont nous avons besoin. Il est temps de rompre avec la politique du chiffre, d'abandonner les réponses sécuritaires simplistes, et de refuser les approches 100 % répressives inefficaces et même dangereuses car elles augmentent la récidive et l'esprit de revanche contre les agents chargés d'appliquer la loi commune.

Avec l'auteur, nous défendons une approche équilibrée, où la sécurité repose sur deux piliers : prévention et sanction. Plutôt que de s'en remettre au solutionnisme technologique (armement, vidéosurveillance), il est urgent de réinvestir dans les effectifs de terrain, for-

més à la médiation, la prévention, la lutte contre les discriminations et l'égalité. Il est temps de restaurer une police de proximité, capable de tisser des liens avec les habitants, les élus et les associations. Une police qui privilégie le dialogue et la coopération avec les habitants plutôt que la politique de l'esbrouffe basée sur les opérations coups de poings et des coups de com'. Nous voulons donner à la police les moyens de faire son travail, notamment en matière d'enquête et d'investigation. Un travail de proximité et en profondeur, dans le temps et avec la confiance de la population ainsi que du personnel politique.

Et allons plus loin ! Chez les Écologistes, nous plaidons pour un élargissement de la définition même de la sécurité. Quand la droite dit « sécurité », il faut entendre « délinquance ». Mais pour nous, la sécurité est aussi environnementale, sociale, économique. Comment éviter les accidents du travail, encore trop nombreux chaque année ? Comment empêcher que l'air que nous respirons, que l'eau que nous buvons, que ce que nous mangeons ne nous rendent malades et ne causent autant de décès ? Qui s'indigne que la pollution de l'air tue 48 000 personnes chaque année en France ?

La sécurité ne repose pas uniquement sur la police. C'est un enjeu global, collectif, qui nécessite l'engagement de l'ensemble des services publics et de la société civile organisée. Il faut tout un pays pour garantir la paix. Et à mesure que la crise environnementale s'aggrave, la nécessité de réguler pacifiquement la rareté devient plus pressante. C'est pourquoi il faut se tenir aux côtés des agents de l'Office français de la biodiversité, ces fonctionnaires chargés de faire appliquer le droit de l'environnement. Leur travail doit être respecté et leurs moyens d'actions renforcés.

Alors oui, parlons de sécurité. Mais parlons-en sérieusement et rationnellement.

Et surtout, parlons de la police que nous voulons vraiment : républicaine, humaine, efficace.

Ce livre de Jean-Louis Arajol nous y invite, avec intelligence et lucidité. Merci à lui et bonne lecture !

PRÉAMBULE

« Après les brutalités des services d'ordre du 1er mai 1919, qui avaient fait deux morts parmi les manifestants, Paul Rigail fit voter par ses camarades un ordre du jour de réprobation. Le 3 mai suivant, la Fédération des amicales adoptait une motion dénonçant les bavures, menaçant d'exclusion de ses rangs tout coupable de violence, et exigeant une application stricte et mesurée du métier de gardien de la paix publique. »

Ce fait évoqué par Michel Bergès, historien, est l'un des textes fondateurs de la Police Républicaine. Une Police Républicaine ne cautionne pas les violences illégitimes, le racisme et combat ouvertement le fascisme. Elle est garante d'une « application stricte et mesurée du métier » de Gardien de la Paix.

Cinq ans après les faits ci-dessus évoqués et relatifs à des excès de forces de sécurité ayant été constatés lors d'opérations de Maintien de l'Ordre, Paul Rigail, sur la base de ses valeurs fondatrices, crée en 1924, le Syndicat Général de la Police.

Cet ouvrage est écrit à l'occasion du centenaire de ce syndicat, porte-étendard de la Police Républicaine, dont le sigle aujourd'hui

a été gommé du paysage syndical policier. Triste finalité d'une suite logique d'après bon nombre d'observateurs, puisque, depuis plusieurs années, les principaux partenaires sociaux ont totalement abandonné le combat Républicain au sein de la profession.

Face à cette désertion et ces reniements, un Collectif constitué par vingt-deux anciens militants du SGP a été constitué en 2018. Il est aujourd'hui structuré au niveau national.

Son but n'est pas de se muer en un nouveau syndicat, mais plutôt de pérenniser *l'esprit SGP,* de faire vivre et entendre la Police Républicaine. Des auteurs et journalistes participent à ce Collectif qui regroupe des policiers de toutes obédiences syndicales (exception faite de celles d'extrême droite) et se veut ouvert au-delà du *Monde Policier* au Monde associatif et à tout citoyen attaché aux institutions Républicaines.

Son positionnement est en adéquation avec les valeurs fondatrices du syndicalisme policier Républicain. Ainsi, une tribune publiée dans le *JDD* après les violences illégitimes constatées lors des manifestations *Gilets Jaunes* et contre la réforme des retraites, laquelle fut imposée par un déni de démocratie, demandera l'institution d'une nouvelle doctrine de Maintien de l'Ordre et la fin de l'utilisation d'armes et de munitions de guerre.

Le Collectif publie aussi, toujours dans la droite ligne des valeurs du SGP, un communiqué au moment des récentes élections législatives dans le journal *L'Humanité* invitant les Policiers à faire barrage à l'extrême droite et à ne pas se laisser duper par «l'appel du vide».

Le Collectif *Police République et Citoyenneté* travaille en permanence sur de nouvelles pistes ou propositions tendant d'une part à combattre l'insécurité, mais aussi à engager une véritable révolution culturelle au

sein de la Police Nationale. Les soixante propositions de ce Collectif figurent en annexe de cet ouvrage dans laquelle elles sont explicitées. Elles ne demandent qu'à être enrichies par la concertation raisonnée du plus grand nombre.

Ainsi, chaque Citoyen, policier ou pas, s'il le souhaite, peut demander à rejoindre ce Collectif et proposer sa contribution, apporter sa pierre au débat afin de pallier à l'absence totale de réflexion de fond qui aujourd'hui caractérise ce que l'auteur appelle *l'ère des reniements*, période que le philosophe Alain Deneault qualifie pour sa part de *médiocratie.*

Il suffit pour parfaire ce projet soit d'aller sur le site internet du Collectif Police République et Citoyenneté. Tout citoyen peut ainsi être rendu destinataire de la newsletter du Collectif. Rendez-vous sur :

www.policerepubliquecitoyennete.fr

Enfin, ce livre, au-delà de l'échec de toutes les politiques publiques qui se sont succédé dans la lutte contre l'insécurité, le quatrième de l'auteur, a le mérite d'évoquer la réelle et très noble Histoire du syndicalisme policier républicain trop souvent inconnue et de rappeler les actes et les prises de positions courageuses des Secrétaires Généraux du Syndicat Général de la Police.

Il s'adresse à toutes et tous, notamment aux jeunes policiers qui doivent connaître ce qui a fait la grandeur de leur métier.

Jean-Louis ARAJOL

INTRODUCTION

Les nombreuses déclarations du nouveau ministre de l'Intérieur[1] raisonnent à l'automne 2024, pour les politiques publiques qui se sont succédé depuis des années comme un aveu d'échec : « La France s'enfonce dans l'insécurité et la violence. L'État a perdu le contrôle ».

Mieux encore, le 26 octobre, lors de son déplacement en Bretagne, à propos d'un nouveau règlement de compte ayant occasionné la blessure d'un enfant, le même ministre déclare « Les narco-racailles n'ont plus de limites… ces fusillades, ça ne se passe pas en Amérique du Sud, ça se passe à Rennes, à Poitiers »… « On est à un point de bascule… ». Et le nouveau locataire de la place Beauvau d'en conclure par cette *parole d'évangile* : nous n'avons plus comme choix que « la mobilisation générale ou alors la mexicanisation du pays ». Il a entièrement raison. C'est une vérité indiscutable. Enfin presque…

Car lorsqu'il évoque la « Mexicanisation » de la France, le nouveau ministre de l'Intérieur fait bien sûr allusion aux violences liées aux narcotrafics qui font des ravages au Mexique, avec plus de 450 000 personnes assassinées depuis que le gouvernement de ce pays a lancé une offensive

1. Bruno Retailleau, ministre de l'Intérieur du gouvernement Michel Barnier depuis le 21 septembre 2024 reconduit au même Ministère sous le *Gouvernement Bayrou* le 24 décembre de la même année.

militaire contre les cartels de la drogue en 2006. Ancien Sénateur, il ne fait pas une découverte puisque, le 21 novembre 2023, une commission d'enquête s'est – enfin – judicieusement penchée au Sénat sur l'impact du narcotrafic en France et les mesures à prendre pour y remédier.

Mais notre nouveau ministre, formé au Lycée Catholique de Saint Gabriel à Saint-Laurent-sur-Sèvre, en Vendée, à propos du Mexique, évoque sans doute *l'arbre aux mauvais fruits* ! Plus exactement, il parle de ses branches, de ses rejets.[2] À ce jour, par contre, malheureusement, personne ne parle des racines de l'arbre. Or, qui ne sait qu'un mauvais arbre ne peut produire de bons fruits ?

Certes, le Mexique est la deuxième puissance économique d'Amérique Latine. C'est un pays qui dispose d'un socle industriel et commercial à certains égards comparable à celui des grands pays industrialisés. Mais il consacre près du tiers de son budget au remboursement de sa dette extérieure. Les trois quarts de ses exportations et presque la moitié de son pétrole sont destinés aux États-Unis.

C'est donc un pays où le turbocapitalisme fait « rage », mais fait aussi des « ravages » sur un plan social. Au Mexique, 45 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

Voilà quelles sont les racines du mauvais arbre. Tout arbre qui ne produit pas de bons fruits ne doit-il pas être coupé et jeté au feu ?[3]

La première insécurité contre laquelle il faut donc impérativement lutter et, pour reprendre la formulation du ministre, se « mobiliser », elle ne découle pas du vilain immigré, l'un des boucs émissaires apparent et stigmatisé de tous nos problèmes.

2. « Un arbre bon ne peut pas donner des fruits mauvais, ni un arbre qui pourrit donner de beaux fruits » Mt 7,18.

3. « Tout arbre qui ne porte pas de bons fruits est coupé et jeté au feu » Mt 7,19.

Le danger, ce n'est pas ce migrant sans statut condamné à l'invisibilité, à l'exclusion, à la précarité, à des pressions psychiques qui ne peuvent que détruire son humanité. L'humain désespéré qui risque sa vie et quitte sa famille, son pays pour survivre est-il responsable de ce modèle économique dont l'exclusion est la référence ?

De même, nos concitoyens qui manifestent leur opposition aux réservoirs et autres mégabassines de rétention qui sont non seulement coûteuses, qui ont des impacts négatifs sur notre environnement et qui, de toute façon, ne seront pas suffisantes pour faire face au réchauffement climatique sont-ils de terribles « éco-terroristes » ? Depuis quand la liberté fondamentale de manifester est-elle remise en cause dans notre Démocratie convertie à l'« illibéralisme » ?

Dans le domaine de la lutte contre le trafic de stupéfiants, les toxicomanes et les dealers, que je sache, ne sont pas tous membres ou dépendants de gangs redoutés et ultra-violents. La came ne circule-t-elle que dans les quartiers pauvres et – ou – à grande population immigrée ? À quoi ont servi nos stratégies ultras répressives axées principalement sur le consommateur, si ce n'est à faire du « chiffre », à créer des tensions en permanence et à creuser toujours plus le fossé entre la Police et une partie de ces jeunes. Ces jeunes qui ont perdu tout repère, toute notion de valeur et en viennent même à s'entretuer sans raison et sans états d'âme.

Alors, cessons de stigmatiser telle ou telle catégorie de citoyens !

Cessons de focaliser l'attention de notre impuissance sur ces « Bronx » bien de chez nous que l'État français a volontairement créés en refusant de rassembler par convenance capitalistique dans un même espace des groupes sociaux aux caractéristiques différentes.

La première insécurité contre laquelle il faut se mobiliser, M. le

Ministre, c'est l'insécurité sociale !

Les politiques publiques qui ont dirigé notre pays en matière de sécurité nous conduisent au *Grand Chaos*.[4]

La multiplication des textes législatifs dans ce domaine, depuis une vingtaine d'années, démontre parfaitement à quel point ces derniers sont à proscrire, puisqu'ils sont très rapidement remis en cause par un nouveau texte aussi inefficace que le premier. Pourquoi ? Parce qu'ils s'appuient tous sur les mêmes racines, le même modèle. Un modèle où le Service public est paupérisé et où la fragmentation de la lutte contre l'insécurité est organisée à son détriment.

Un système inégalitaire à bout de souffle où les citoyens les plus aisés font de plus en plus appel à des forces de sécurité privée. Un moule sociétal où la méfiance vis-à-vis du pouvoir étatique pousse même les citoyens en proie à l'insécurité à s'armer de plus en plus et à revendiquer leur droit à l'autodéfense. Pour l'instant, un petit *Far-West* bien français où règnent l'anomie et la loi du plus fort.

L'échec de la lutte contre l'insécurité dans notre pays est flagrant. Malgré cela, les déclarations tonitruantes se substituent toujours aux actes rationnels. Nous sommes depuis des années en plein délire administratif et nul pour l'heure n'a le courage ou peut-être n'a eu la possibilité de soigner notre *maladie*, notre *diarrhée législative* et j'ajoute, la surmédiatisation, sur ce sujet, de nos élus.

Peu importe l'utilisation de mauvaises solutions, peu importe que le modèle soit en lui-même générateur d'Insécurité ou de révolte. Tant

4. Jean-Louis Arajol, *Police en péril : la grande maison brûle*, 2020, Le Cherche Midi : « (…) Au stade où nous en sommes, le Grand Chaos, plus que prévisible. (...) Au moment de ce qui sera l'heure de gloire de l'intelligence artificielle, de la robotique et des exosquelettes, de la bionique et génétique, ce scénario soit le nôtre, celui de nos enfants ou de nos petits enfants ».

pis si la pandémie s'aggrave. Le pouvoir tel qu'il s'incarne depuis des années, faute de réelle légitimité, doit s'imposer. Et à cette fin, il est amené à recourir aux ressorts du « spectaculaire », devenu une dimension inhérente à la politique.

La *théâtrocratie*[5] est un phénomène qui n'est pas nouveau. Elle a pour but la mise en scène par un pouvoir de sa gestion. Peu importe que cette dernière soit bonne ou pas. L'essentiel, c'est la mise en forme de son image. « *Qu'importe le flacon, pourvu qu'on ait l'ivresse* » ![6]

Pour l'heure, à chaque fait d'actualité, le ministre, quel qu'il soit, se déplace et met en pratique ce qui est devenu de mode : la politique spectacle !

Mais… une fois les caméras et les micros partis, c'est un conseiller spécial du ministre qui se rend auprès des délégués syndicaux. Et comme à Maurepas, à Lyon, à Rennes à Poitiers ou tous les autres territoires – presque – perdus de la République, là, c'est la déception assurée. Il tente de leur faire avaler la pilule et ne leur promet aucun changement significatif ou miracle, notamment en raison des sempiternelles raisons budgétaires. Évidemment ! Pour l'instant, serrer chaleureusement quelques mains aux policiers sur le terrain et leur faire de grands sourires semble suffire à séduire et à contenir la troupe. Mais tôt ou tard, les Gardiens de la Paix comme le Peuple de France comprendront, si ce n'est déjà acquis, que ce n'est pas *le rince-doigts qui fait les mains propres* et qu'il faut agir concrètement dans l'intérêt de tous plutôt que de diviser, de manipuler ou palabrer.

D'ailleurs, à ce propos, comment expliquer votre silence, M. le Ministre, après que deux gendarmes, agents sous statut diplomatique, en marge

5. Platon avait qualifié la démocratie athénienne de « théâtrocratie », c'est-à-dire de pouvoir politique se mettant en scène à travers le théâtre et la parole publique.

6. Alfred de Musset : « La coupe et les lèvres » (1831)

de la visite à Jérusalem du ministre des Affaires Étrangères, Jean Noël Barrot, le 7 novembre 2024, aient été arrêtés par la sécurité Israélienne et que l'un d'entre eux fut même jeté au sol sans ménagement ?

L'Ambassadeur d'Israël a été convoqué au Quai d'Orsay, le Président de la commission des affaires étrangères au Sénat a exprimé son indignation. Quid des réactions du ministre de l'Intérieur face à ces victoires incessantes de la violence sur le Droit ?[7]

En France, nos responsables politiques, avant toute gesticulation de forme, devraient – encore faut-il en avoir la volonté – faire un état des lieux des textes en vigueur, constater leur inefficacité ou leur inapplication et changer de braquet ! Reconnaître ses erreurs n'est pas une honte. Au contraire, « entre honte et honneur, il n'y a de différent que la dernière syllabe »[8].

Rien ne sert de piailler comme des *bruants chanteurs*[9] et d'abuser de l'audace des mots.

Quels que soient les moyens employés, nul ne pourra se faire entendre, même s'il demande légitimement justice et sécurité, ici comme ailleurs, à un peuple qui subit de plus en plus dans son ensemble une fracture sociale « à la mexicaine ».

Nul ne pourra changer la donne sécuritaire en France sans changer d'abord de modèle économique.

---

7. Le 22 octobre 1996, les services de sécurité Israéliens empêchent des Palestiniens de venir à la rencontre du Président français, Jacques Chirac. Le 22 Janvier 2020, Emmanuel Macron, à Jérusalem, lui aussi, est empêché par des policiers Israéliens d'entrer dans l'église Sainte Anne, lieu de culte français.

8. Entre la honte et l'honneur, il n'y a de différent que la dernière syllabe...
Henri Jeanson, écrivain.

9. Oiseaux

Ce modèle prédateur incarné par l'expansion des empires coloniaux et l'émergence d'un système économique mondialisé, lesquels, par l'esclavage et l'asservissement ont entraîné une augmentation rapide de la déstabilisation des environnements locaux et mondiaux, ainsi que l'exploitation et la destruction des peuples autochtones.

Aujourd'hui, nos choix de société doivent désormais être portés, non sur l'exploitation de la misère, les intérêts individualistes et particuliers, mais par un souci de défense du bien commun.

Ceux qui ont l'honneur de défendre nos valeurs ont hélas choisi au contraire de servir de suppôts à ce néolibéralisme de la mondialisation, celui de la liberté totale sans règles qui gouverne désormais la planète : spéculation financière, délocalisations, paradis fiscaux et fraudes, conflits économiques et religieux, destruction de l'environnement, néo-esclavagisme dans les pays pauvres et importation de la misère dans les pays développés. Sociaux libéraux et sociaux-démocrates sont soumis à une Europe purement technocratique dont nos compatriotes ne voulaient pas[10] et qui, en réalité, n'en est pas une. Une pseudo-Europe elle-même aux ordres d'une jungle économique

10. Le référendum français sur le traité établissant une Constitution pour l'Europe (aussi appelé traité de Rome II ou traité de Rome de 2004) a lieu le 29 mai 2005. La question posée aux électeurs est « Approuvez-vous le projet de loi qui autorise la ratification du traité établissant une constitution pour l'Europe ? ». Il s'agit du troisième référendum sur un traité européen, après ceux de 1972 et de 1992, mais c'est le premier à être rejeté : en effet, le « non » recueille 54,68 % des suffrages exprimés. À la suite du rejet de la Constitution, les gouvernements européens, réunis en conférence intergouvernementale, ont préparé en 2007 le traité de Lisbonne, reprenant les principaux éléments du projet de constitution initial. Dans le traité de Lisbonne, les outils sont exactement les mêmes. Seul l'ordre a été changé dans la boîte à outils. Cette fois, le gouvernement Français, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, n'a pas proposé de nouveau référendum à ses citoyens. Une révision de la Constitution française, effectuée par la voie du Congrès le 4 février 2008 au château de Versailles imposera aux français cette Europe dont ils ne voulaient pas et permettra la ratification du traité lui-même par la voie parlementaire.

qui aggrave au sein des pays membres cette injustice sociale, cause essentielle de tous nos maux.

Le système néolibéral à caractère mafieux dirige et saccage l'humanité.

Nos responsables politiques semblent atteints par *le syndrome confusionnel.* Un trouble caractérisé par cette incapacité atavique à prêter attention, à penser clairement, une désorientation certaine et des fluctuations du niveau de vigilance. En matière de lutte contre l'insécurité, nous ne sommes effectivement pas loin de la démence ! En effet, si le syndrome confusionnel touche principalement l'attention, la démence, elle, perturbe principalement la mémoire. Et si le syndrome confusionnel commence de manière subite et présente généralement un point de départ précis, la démence, pour sa part, commence généralement de manière progressive… Inquiétant non ?

Même Alain Minc, l'essayiste, celui que certains appellent « l'archevêque de la pensée unique » fait, à propos du Président de la République, ce pitoyable constat : « Quand un homme que l'on suppose intelligent et qui l'est prend une décision d'une absolue bêtise, c'est que la dimension psychologique a pris le pas sur la réflexion et la raison… » Alain Minc évoque même : « un narcissisme poussé à un état presque pathologique ».[11]

L'État de santé de notre société est donc très préoccupant. Et nos décideurs, pour la plupart, semblent s'opposer au progrès et s'obstinent dans l'utilisation de vaccins impuissants : l'inamovibilité, le respect de la tradition obscure, le mépris de la réalité et du désespéré, le conservatisme.

Cette *pathologie* politique laisse des traces. Elle ouvre les plaies de la

11. Le Figaro TV, 4 nov. 2024 : Alain Minc explique ne pas avoir compris la décision d'Emmanuel Macron de dissoudre l'Assemblée.

discorde, de la révolte ou de *l'appel du vide*.[12]

Elle ne nous rassure pas sur le futur de notre « vivre ensemble », sur l'avenir de notre *bien commun*. Cette si séduisante notion issue de la philosophie antique se définissant comme la volonté de rendre accessible à tous et à chacun : l'eau, la nourriture, le logement, la santé, l'éducation, la culture, la formation, l'emploi, un environnement préservé et toutes les conditions matérielles nécessaires à une vie digne, au plein épanouissement de soi et des autres. En clair, le droit pour tout être humain d'être libre dans le respect de la liberté de l'autre, dans un cadre de vie sécurisé. Pas une liberté anarchique, égoïste, tournée sur elle-même. Une liberté imposant une vision éthique de la vie en société. Une liberté qui ne saurait se comprendre sans le principe de responsabilité. Une liberté qui implique des devoirs.

Mais le *bien commun*, c'est avant tout une règle. Et cette règle, c'est la défense de *l'intérêt général*. Donc, les libertés de tous doivent être d'abord organisées par le Droit. Ce *Droit sacré* qui se doit d'être défendu âprement et *quoiqu'il en coûte* par *le fait du prince*[13], le Politique, ces hommes ou ces femmes qui sont censés être nos représentants.

« Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la Loi qui libère. »[14], affirmait le jésuite Lacordaire.

Défendre l'intérêt général, c'est aujourd'hui défendre ce Service Public qu'au contraire, on affaiblit sans cesse, dans la Police comme

12. *L'appel du vide* est une expression utilisée pour désigner les pensées intrusives, les idées suicidaires ou l'envie de s'engager dans des comportements autodestructeurs au cours de la vie quotidienne.

13. *Le fait du prince* se définit comme un événement ayant un caractère de force majeure causé par une décision arbitraire d'une autorité publique.

14. Henri Lacordaire, Conférences de Notre-Dame de Paris, tome III, 52e conférence, *Du double travail de l'homme*, 16 avril 1848.

ailleurs, depuis des années. Un Service Public garant des principes d'égalité, de continuité du modèle Républicain qui est le nôtre, garant aussi de mutabilité et d'accessibilité. Un modèle consacré par nos tribunaux dès la fin du XIXe siècle. Un modèle dont les principes de transparence, de neutralité et de fiabilité sont pourtant à nouveau gravés dans la Charte des Services Publics de 1992. En vain…

La Liberté, la défense de l'intérêt général et le bien commun sont liés. Dans l'organisation de la Cité, la libre possibilité de concourir au bien commun est incontournable. Mais lorsque celle-ci est entravée, c'est la résistance qui, alors, devient un Devoir.

Lorsque les soumis ont abandonné leur propre identité pour adopter celle de ceux qui les soumettent, lorsqu'ils sont floués en permanence, résister aux idées, aux organisations, aux lois, aux gouvernements qui détruisent « le bien commun » est l'honneur de tout être humain.

Cette résistance peut prendre toutes les dimensions, depuis le combat des idées, jusqu'au véritable combat militant. Un combat respectueux de l'État de Droit, respectueux de l'Ordre Républicain.

C'est l'objectif premier de cet ouvrage. C'est, dans le domaine de la Police et de la Sécurité, à cette tâche que le Collectif « Police République et Citoyenneté » a décidé de s'atteler, depuis 2018.

Car la Police Nationale est au bord de la rupture. Partout en France nombreux sont les responsables syndicaux courageux et audacieux qui, sur le terrain, tirent le signal d'alarme.

En effet, les forces de sécurité intérieure traversent une véritable crise, y compris interne, qui met en péril le bon fonctionnement du Service public de sécurité.

Les Policiers sont écorchés vifs et « la peste brune »[15] en profite pour infiltrer tous les étages de l'institution « Police ».

Pire encore : même les contre-pouvoirs traditionnels, historiquement Républicains et résistants, ont disparu. Englués dans les lourdeurs d'appareils et une trop importante bureaucratie, ils se contentent, dans ce registre, de copier « l'original »[16] et donc, de becquées catégorielles. Ce qui faisait leur différence et leur force n'existe plus ! C'est la course à l'échalote de l'individualisme. Sur le « fond », pour reprendre les propos récents d'un ami Préfet, c'est « encéphalogramme plat » !

Aucun projet, structuration efficiente, de moins en moins ou pas de moyens donnés aux délégués de terrain, absence totale de doctrine et de formation politique… résultat : Ils sont réellement de moins en moins représentatifs. Ils n'ont plus ce ciment qui a fait l'histoire et la gloire du syndicalisme policier Républicain, ce liant capable d'agglomérer, de résister dans la durée.

Ce livre est écrit à l'occasion du centenaire de la création du Syndicat Général de la Police (SGP), porte-étendard de la Police Républicaine. Que tous les militants syndicalistes Républicains qui se reconnaissent dans son Histoire trouvent ici un argumentaire, un manifeste de combat afin de faire vivre les valeurs du SGP.

Seul le clientélisme explique, aujourd'hui, le taux de syndicalisation

15. « La peste brune », à l'origine, est le surnom donné au nazisme par analogie à la couleur brune des chemises des « S.A », une organisation paramilitaire du parti nazi. Cette expression compare le nazisme à une maladie contagieuse et infectieuse, la peste. Elle est étendue aujourd'hui plus généralement au fascisme.

16. « L'original » : Créé le 8 juin 1995 par le regroupement du Syndicat Indépendant de la Police Nationale (SIPN) et du Syndicat National des Enquêteurs et des Policiers d'Investigation (SNEPI), Alliance Police Nationale regroupe aujourd'hui plus de 30 000 adhérents. Objectif très clairement affiché du syndicat : « défendre coûte que coûte les intérêts des policiers » (Site Alliance Police Nationale).

dans la Police qui est sans doute le plus élevé de toute la fonction publique, les élections professionnelles ne drainant pas loin de 85 % de participation.

Si, hier, les syndicats Républicains historiques étaient les locomotives et se démarquaient du syndicalisme dit «jaune» que j'appelle «de convenance». Aujourd'hui, extrême dangerosité pour l'équilibre de nos institutions et de notre démocratie, de par l'abandon du combat pour les valeurs qui ont honoré le métier et pour ce qui concerne les deux principaux syndicats essentiellement catégoriels, entre l'original et la copie, la base comme dans tout autre modèle, choisira l'original.

Faute de structuration syndicale de terrain et de proximité, c'est cette base, qui subissant à titre privé et professionnel, doublement la crise sociale, est livrée à elle-même… et au pire ! C'est elle qui est confrontée tous les jours à la misère humaine, à la détresse et à la violence. C'est elle qui est «le cerveau du train» et se retrouve, par défaut, dotée d'une puissance qui permet de tirer tous les wagons composant ce long et lourd convoi de la *médiocratie*[17]. Et les syndicats se retrouvent contraints de faire partie du voyage. Un voyage de plus en plus incontrôlé qu'ils tentent, mais ne peuvent, en l'absence de tous ces principes de base sur lesquels s'appuient une stratégie et des plans d'action, mais aussi par trop de compromissions et de reniements, pour la plupart, maîtriser.

Ainsi, la *Grande Maison Police* est totalement fissurée et au bord de l'implosion. Tous les étages nécessitent une restauration rapide en urgence. Le toit s'effondre.
Il est absolument nécessaire d'opérer une véritable révolution cultu-

17. *La médiocratie* est un concept de système de gouvernement qui consiste en un gouvernement exercé par les médiocres. Au XIXe siècle, on l'emploie pour désigner une organisation où dominent l'opinion et les compétences moyennes, qui recherchent l'homogénéité au détriment de la diversité. Alain Deneault, docteur en philosophie de l'université Paris-VIII, lui, la définit comme *«le stade moyen ou médian hissé au rang d'autorité».*

relle au sein de cette Institution. Il faut mettre un terme à ce système qui considère les flics comme des petits soldats de plomb qui ont tout dans le mollet et rien dans la tête. Un système qui leur demande de faire *toujours plus* et les transforme en machines à produire du néant. En lieu et place du rendement à tout prix, plutôt que de privilégier le quantitatif, source de divisions et de tensions inutiles, c'est la qualité du travail de *Gardien de la Paix* et le respect de l'éthique impartie à cette noble profession qui doivent être privilégiés.

Enfin, la lutte contre l'insécurité repose sur trois piliers : la prévention, la répression, avec son volet nécessaire de réinsertion et de solidarité avec les victimes. Après la dérive du tout préventif des *flics nounous* des années 80, nous pataugeons depuis 2002 dans la dérive du tout répressif. Le volet prévention est systématiquement délaissé. Or, en matière de lutte contre l'insécurité, c'est le juste milieu qui doit prévaloir.

Changer de modèle, changer de stratégie dans la lutte contre l'insécurité, renforcer le Service Public de Sécurité et réformer en profondeur la Police Nationale, engager une refondation républicaine du syndicalisme policier, quoiqu'il en soit inéluctable, sont donc aujourd'hui impératifs.

Ce climat entretenu autour des questions de sécurité et d'immigration comme la dernière circulaire du ministre de l'Intérieur en date du 25 Janvier 2025, engendre « une lepénisation des esprits ».[18] Cette exploitation nauséabonde, agressive et à sens unique du thème de la laïcité, orientée systématiquement la plupart du temps vers nos concitoyens musulmans est en réalité une dérive populiste qui entrave l'unité républicaine. Il y a urgence. Des solutions existent. Bon nombre d'entre elles sont formulées depuis des années. Il faut impérativement les mettre en pratique.

18. L'ancien Garde des Sceaux Robert Badinter, avait inventé la formule « lepénisation des esprits » pour dénoncer la diffusion des thèses du Front National.

« La Garantie des Droits de l'Homme nécessite une Force Publique. Cette Force est instituée pour l'avantage de tous et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée. »

Déclaration des Droits de l'Homme de 1789.

CHAPITRE I

L'ÉCHEC DE LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ EN FRANCE

Depuis des années, les gouvernements qui se sont succédés à la tête du pays vont d'échec en échec dans la lutte contre la délinquance. Qu'ils soient de droite ou de gauche, aucun d'entre eux n'est capable d'inverser la courbe. Pourtant des moyens colossaux sont consacrés au phénomène et sont censés résoudre cette question : plans de lutte contre la criminalité, plans banlieues, création d'une multitude d'organismes et de comités, etc. Exception faite de quelques dispositifs opportuns qui sont laissés en jachère volontairement ou par faute de moyens, la lutte contre l'insécurité est en France un échec cuisant !

Cette obstination à persévérer sur un même modèle nous conduit tout droit dans une impasse. Dans le domaine de l'insécurité, la plupart des indicateurs sont au rouge et indiquent clairement une aggravation de la situation. La seule source de satisfaction des décideurs est désormais les fluctuations à la baisse des statistiques de la criminalité. Dans la tambouille politicienne de rigueur, faute de grives, on se contente de merles !

Un constat d'échec

Comme tous les ans, les chiffres définitifs de la criminalité et de la délinquance constatée en France en 2023, ont été publiés par le Ministère de l'Intérieur le 18 juillet 2024. En 2023 par rapport à 2022,

même si cette hausse est plus contenue que la hausse déjà enregistrée les deux années précédentes, les chiffres sont évocateurs :

- *Victimes d'homicide* : + 13 % en deux ans ;
- *Victimes de coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus* : + 20 % en deux ans ;
- *Victimes de violences intrafamiliales enregistrées :* + 25 % en deux ans ;
- *Victimes de violences sexuelles enregistrées :* + 52 % en trois ans ;
- *Viols et tentatives de viol :* + 21 % en deux ans ;
- *Mis en cause pour usage de stupéfiants malgré un contexte de mise en place des amendes forfaitaires délictuelles :* + 56 % en trois ans ;
- *Victimes d'escroqueries et fraudes aux moyens de paiement :* + 14 % en deux ans ;
- *Cambriolages, avec une hausse notamment portée par celle des cambriolages de locaux industriels commerciaux ou financiers :* + 14 % en deux ans ;
- *Vols de véhicules :* 14 % en deux ans.

Certains indicateurs n'augmentent pas ou sont en diminution par rapport à l'année précédente. Et cela devrait interpeller nos gouvernements. À titre d'exemple et curieusement, les mis en cause enregistrés pour trafic de stupéfiants : aucune augmentation en 2023 contre une augmentation de « seulement » 5 % l'année précédente.

Je dis « curieusement » pour deux raisons. Il n'y a pas une seule semaine voir une seule journée sans que soit évoquée la problématique des narcotrafiquants. Mais de toute évidence, ces derniers semblent moins inquiétés que les simples consommateurs qui eux, concentrent toute la stratégie des forces de l'ordre.

La réalité finira-t-elle par rattraper notre petit monde politique ? La répression de l'usage de drogues, en vigueur depuis plus de cinquante

ans, quasiment axée exclusivement sur le consommateur, est un échec. La France reste en tête du peloton européen pour sa consommation de cannabis et la consommation de cocaïne continue d'augmenter régulièrement, atteignant un niveau parmi les plus élevés en Europe.

Les autres indicateurs publiés par le Ministère à la baisse sont les suivants :

- *Victimes d'autres coups et blessures volontaires :* aucune augmentation en 2023 contre +14 % l'année précédente ;
- *Vols sans violence contre des personnes :* -3 % en 2023 contre +14 % en 2022 ;
- *Vols d'accessoires sur véhicules :* -9 % en 2023 contre +30 % en 2022 ;
- *Vols violents sans arme, dans la continuité d'une baisse entamée depuis 2013* : - 9 % en 2023.

Ces chiffres, outre la démonstration que la répression frappe donc bien plus lourdement les usagers que les trafiquants de produits stupéfiants, montrent une recrudescence inédite de la violence au sein de notre société, faisant notamment de 2023, la pire année de l'appareil statistique. Le plus mauvais chiffre de l'histoire de la statistique criminelle française !

Notre société, de plus en plus en proie aux « zones d'un autre droit », est actuellement atteinte par une violence qui devient un mode de régulation de la vie à la place de la loi.

La Loi de la rue prend le pas sur la loi législative, de plus en plus décrédibilisée.

Des grands ensembles aux ghettos : « la sous France »

Fracture sociale, machine à intégrer en panne, taux de chômage, taux d'échec scolaire record, stigmatisation subjective d'une catégorie de

la population, communautarisation, proportion de familles qui vivent des aides sociales (allocations familiales, minimas sociaux, aide au logement…) supérieure à la moyenne nationale… Autant d'éléments qui caractérisent certains quartiers de notre pays où la situation sociale du fait des conséquences du choc pétrolier sur les emplois faiblement qualifiés, s'est déjà fortement aggravée dès en 1973.

Mais, contrairement aux idées reçues, l'image de ces grands ensembles ne s'est pas dégradée qu'avec l'arrivée des populations pauvres, immigrées ou pas. Depuis la fin des années soixante, le « gigantisme urbain »[19] est très justement critiqué, car aux confins de territoires communaux, personne ne s'est préoccupé des liens possibles avec le centre préexistant, l'absence de transports, d'équipements collectifs, de commerces, de Services Publics, etc.

Dans ces « Bronx » bien de chez nous et créés par le modèle américain sur lequel se sont axées la plupart de nos politiques publiques, toutes les formes de violences sont de plus en plus nombreuses et, comme le phénomène de la « Gangsta Rap », démontrent une transposition de ce modèle sur le sol français.

L'État est impuissant face aux conséquences de ce dernier. Et, hypocrite et menteur, il use de la « théorie de l'apparence[20] ». Il fait diversion et désigne de faux coupables, en l'occurrence « les immigrés » et concentre toute notre attention sur eux, comme nous le faisons pour

19. « Le gigantisme urbain » est une situation économique dans laquelle le gouvernement envisage d'apporter davantage de soutien financier et d'activités de développement aux grandes villes Dans son dernier essai, « Une question de taille » (Stock, 2014), le philosophe Olivier Rey, l'âge des mégapoles pourrait ainsi s'accompagner d'une hausse de la criminalité : « En même temps que la taille sociale augmente, décroît le sens de l'interdépendance, de l'appartenance et d'un intérêt commun qui est la meilleure garantie contre la criminalité. »

20. *La théorie des apparences* est une théorie juridique mise en avant par la Cour européenne des Droits de l'homme où elle affirme l'importance attribuée aux apparences.

la lutte contre les stupéfiants sur les consommateurs. C'est à la fois lâche et un peu trop facile. En avril 2020, le ministère de la Justice précisait que la population carcérale était composée de 15 386 étrangers, soit 23,6 % des détenus. Ils ne sont donc pas sur représentés comme le prétendent certains dans notre population carcérale. D'autant qu'à délit égal, les étrangers, de même que les personnes sans domicile fixe, sont plus susceptibles d'être condamnés à de la prison ferme.

Certains observateurs, trop peu médiatisés, expliquent fort judicieusement les faits que je viens d'évoquer par la situation sociale de cette partie de la jeunesse française vivant au sein de ces quartiers. Dans son émission « Tout arrive », France Culture évoque à juste titre une « sous France ».

*

Les flammes de cette « sous France » ne sont d'abord que l'expression de celles et ceux qui ne trouvent pas ou plus leur place dans notre société. Elles expriment leur colère face à ce qui n'est rien d'autre, tout simplement, qu'une discrimination.

Même M. Valls, lorsqu'il était Premier ministre, lors de ses vœux à la presse, en Janvier 2015, suscitant la polémique avec ses ennemis d'hier et alliés d'aujourd'hui, estimait qu'il existait en France « un apartheid territorial, social, ethnique », révélé par les émeutes de 2005. Visiblement, lui comme ceux qui l'ont précédé ou succédé, ont refermé un peu trop vite ce qui finalement n'est apparu à leurs yeux sans doute que comme une parenthèse alors qu'en réalité, c'était bel et bien une révolte qui révélait, à nouveau, des fractures inacceptables.

Chacun sait que les émeutes urbaines se déroulent dans ces quartiers classés en Zones Urbaines Sensibles[21] où se trouvent concen-

21. Les ZUS sont des dispositifs pour encourager l'investissement et le développement

trés le logement social, mais aussi des copropriétés privées (comme celle des Bosquets à Montfermeil), construits dans les années 1960 et 1970. Et rappelons qu'à l'origine, ces « grands ensembles » ont été construits pour répondre à l'urgent besoin de logements des jeunes ménages français et, ensuite, pour loger les travailleurs immigrés et leurs familles qui étaient nombreux à vivre… dans des bidonvilles.

Vous souvenez-vous de cet immense bidonville américain qui est l'un des pire symboles du fiasco occasionné par le modèle économique que nous avons choisi de copier ? On l'appelait « La Jungle » : vingt-sept hectares de misère au cœur de la très riche Silicon Valley, en Californie. Des tentes et des cabanes de fortune infestées par les rats, cachées dans une forêt tout près des sièges de Facebook, Google, ou encore Adobe. Les conditions de vie qui frôlent l'inhumain : violence, drogue, prostitution, insalubrité. Voilà ce que notre choix de politique économique génère !

« Un urbanisme vivant à la mesure de l'Homme » ?

Ces constructions de l'absurde, ultrarapides, que certains osent qualifier « urbanisme vivant à la mesure de l'Homme » créent des situations difficiles à gérer : Vénissieux passe par exemple entre 1954 et 1964 de 20 000 habitants à près de 75 000 habitants ! Ces logements deviennent l'habitat de nos compatriotes les plus pauvres, les plus touchés par la fracture sociale. Une fracture sociale et ses conséquences qui s'étendent désormais sur la quasi-totalité de notre territoire.

Dès le XIXe siècle, la France accueille une nombreuse population immigrée sur son sol. Dans les années « Trente », les étrangers représentent déjà 7 % de la population totale. La demande de main-d'œuvre est forte depuis la révolution industrielle. Le malthusianisme, mais aussi la fracture sociale, l'incertitude du lendemain, l'évolution

---

des entreprises dans les quartiers urbains sensibles de France. Ces dispositifs ont été remplacés en 2015 par les « Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

du rôle de la femme au sein de la société et l'insuffisance de crèches provoquent une réduction des naissances. De fait, le patronat a besoin d'une main-d'œuvre peu qualifiée qu'il pourra sous-payer ! C'est le même contexte que nous vivons aujourd'hui.

Si la Seconde Guerre mondiale fait provisoirement cesser l'immigration, celle-ci reprend très rapidement avec les besoins de la reconstruction. L'État met d'ailleurs en place l'ONI, l'Office National de l'Immigration, le 2 novembre 1945 pour contrôler les flux migratoires tout en les encourageant. Confronté à des pénuries de main-d'œuvre dans presque tous les secteurs de l'économie, l'État-patron recrute même certains travailleurs directement dans leur pays d'origine.

Les Italiens restent la nationalité étrangère la plus importante après-guerre (629 000 en 1962), mais ce sont ensuite les travailleurs de la péninsule ibérique qui progressent le plus : les Espagnols passent de 289 000 en 1954 à 607 000 en 1968, les Portugais sont 20 000 en 1954 et 759 000 en 1975. Après eux viennent les Algériens, qui sont 711 000 la même année.

La question des Algériens est particulière puisqu'ils sont Français jusqu'en 1962. Ils bénéficient donc jusqu'à cette date de conditions particulières de circulation et n'ont même pas à passer par la régulation de l'ONI. Après l'indépendance de l'Algérie, des accords sont signés entre la France et l'Algérie pour fixer des contingents de travailleurs algériens. L'accord du 27 décembre 1968 prévoit par exemple un contingent de 35 000 entrées annuelles, ramenées ensuite à 25 000 en 1972. Une fois en France, les Algériens ayant trouvé un emploi reçoivent un certificat de résidence établi pour cinq ans.

La population immigrée travaille majoritairement dans le secteur secondaire : bâtiment, travaux publics et industrie. Les immigrés sont aussi nombreux dans l'agriculture. Ils occupent donc majoritairement

des emplois peu qualifiés, délaissés par la population active française. Malgré le contrôle de l'ONI, véritable « cache sexe » de la politique migratoire française, une proportion grandissante des entrées sur le territoire français se fait de manière irrégulière ou clandestine. Néanmoins, la majeure partie des clandestins sont alors, pour les bienfaits du patronat, régularisés (82 % en 1968).

Au début des années 1970, l'État fait mine de contrôler cette immigration, qui est même suspendue à partir de 1975. Pour une courte durée… À cette date, les étrangers étaient de 3 442 000, ils passent ensuite à 4 310 000 en 1999. Cette croissance est notamment due au regroupement familial et aux demandes d'asile, la seule migration alors, autorisée.

Ainsi, et malgré la baisse de l'emploi industriel depuis la première moitié des années 1970, l'Île-de-France, les départements frontaliers du nord et de l'est de la France, le Rhône, l'Isère et les Bouches-du-Rhône, concentrent la majorité de ces travailleurs « bon marché ». À l'instar de l'Afrique du Sud, nos quartiers deviennent alors des « townships », ces quartiers pauvres et sous-équipés réservés aux non-Blancs.

Alors, aujourd'hui encore, quelle fausseté cette avalanche de polémiques sur ces immigrés contre lesquels la démagogie politique s'insurge, mais qui font la queue devant les Préfectures pour être régularisés, munis d'une attestation d'emploi et de salaire en main ! Comment caresser dans le sens du poil un électorat extrémiste qui voit dans l'immigré un rival et en même temps faciliter le désidérata d'un patronat en réalité et, par convenance économique, favorable à l'immigration ? Un sacré paradoxe et un sacré dilemme pour ces dirigeants qui n'ont pas le courage politique, tout simplement, de régulariser tous ces travailleurs étrangers.

«Jusqu'ici tout va bien…»

«Jusqu'ici tout va bien. Mais l'important, ce n'est pas la chute, c'est l'atterrissage.» La réplique est culte. Elle est tirée de «La Haine», ce célèbre film où trois jeunes, un noir, un blanc et un Arabe sont harcelés par la police. Une réplique reprise l'an dernier dans une série télévisuelle et aussi, cinq ans plus tôt, dans un film plus positif de Mohamed Hamidi avec Gilles Lellouche. Un film où ce dernier interprète le charismatique patron d'une agence de communication parisienne branchée, «Happy Few». Après un contrôle fiscal houleux, il est contraint par l'administration de délocaliser du jour au lendemain son entreprise dans le département du «93» à La Courneuve. Lui et son équipe y font la rencontre de Samy, un jeune de banlieue qui va vite se proposer pour leur apprendre les règles et usages à adopter pour s'adapter à ce nouvel environnement. Pour l'équipe «d'Happy Few», comme pour les habitants, ce choc des cultures sera le début d'une grande histoire où tout le monde devra essayer de cohabiter et mettre fin aux idées préconçues. C'est ce que nous devrions faire plutôt que de dresser les Français les «uns» contre «les autres», que de rejeter encore par «discrimination systémique»[22] et une forme de séparatisme, cette France multiculturelle, dont nous sommes pourtant si fiers, lorsque ça nous arrange.

En agissant comme ils le font, nos dirigeants oublient que le pacte Républicain prévoit que la loi garantit une égalité de traitement pour tous. Certains de nos élus, lesquels nourrissent leur raison d'être par la démagogie devrait faire la même chose que dans «Happy Few». Ils devraient inciter au «vivre ensemble» plutôt que de se complaire dans de nouvelles formes d'allégeance et d'identification en rupture avec la tradition démocratique et républicaine. Mais sans doute, pour beaucoup de populistes malsains, ce film n'est pas «une bonne tasse de thé!»

22. «Les discriminations systémiques» sont constituées par des processus qui maintiennent les positions sociales inégalitaires.

ANNEXE 4

POLICE RÉPUBLIQUE
ET CITOYENNETÉ

SOIXANTE PROPOSITIONS

POUR COMBATTRE L'INSÉCURITÉ ET ENGAGER UNE VÉRITABLE RÉVOLUTION CULTURELLE AU SEIN DE LA POLICE NATIONALE

CHANGER DE MODÈLE

1 – Renforcement et Priorisation du Service Public : Augmenter les effectifs et élargir les zones de compétence des services publics, en particulier ceux de la Justice et de la Sécurité, instaurer un monopole étatique dans des secteurs critiques comme l'Intelligence Artificielle (IA), améliorer l'attractivité des carrières publiques par une hausse significative des salaires, et allouer plus de ressources aux services spécialisés en fusionnant la Police Technique et Scientifique avec l'IRCGN (*Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale*) pour optimiser l'analyse scientifique, soutenir les directeurs d'enquête, former efficacement les techniciens en identification criminelle, et promouvoir la recherche et l'échange d'expertise en criminalistique.

2 – Constitutionnalisation du Service Public et de la Sécurité : Intégrer dans la Constitution la reconnaissance et la priorisation du Service Public et de la sécurité comme principes fondamentaux de la République.

3 – Prioriser le Service Public : cadrer de manière rigoureuse les prérogatives des polices territoriales et des agents de sécurité. Accroître le contrôle d'État sur le secteur de la sécurité privée.

4 – Centralisation des Forces de Sécurité : Abolir la gestion municipale des forces de sécurité à Paris, la limiter et mieux la contrôler dans les grandes agglomérations. Octroyer la possibilité à l'État, sur la proposition du Haut Conseil de la Déontologie, de dissoudre une Police privée ou municipale.

TRAVAIL PARLEMENTAIRE

5 – Création d'une Commission Permanente : Instituer une commission permanente de *Prévention et Sécurité* ou *Justice, Prévention et Sécurité* à l'Assemblée Nationale, et organiser un grand débat national sous forme d'États Généraux de la Sécurité à la fois au niveau parlementaire et régional.

6 – Évaluation des Lois Existantes : Pour contrer la *démocratie de l'urgence*, mener une évaluation complète des lois et règlements en vigueur, identifier ceux inappliqués ou obsolètes, et dresser un diagnostic précis et objectif de la situation.

7 – Mettre un terme à la pratique de *légiférer à crédit* : cesser de légiférer à des fins purement propagandistes, de manière précipitée et irrationnelle, dans les domaines de la sécurité et de l'immigration.

8 – Simplification Législative : Lancer une *Opération BALAI* pour nettoyer le millefeuille législatif actuel en matière de sécurité, clarifiant et simplifiant les textes pour une meilleure opérationnalité.

9 – Abrogation de la Loi de 2011 du 14 mars 2011 pour permettre une réorientation et une reprogrammation qualitative de la sécurité intérieure.

10 – Abrogation de la Loi de Sécurité Globale du 25 mai 2021.

11 – Nouvelle Loi d'Orientation et de Programmation : Collaborer avec les partenaires sociaux et toutes les personnes ressources pertinentes pour élaborer une nouvelle *Loi d'Orientation et de Programmation sur la Sécurité*, en parallèle avec une réforme similaire pour la Justice, pour des politiques plus cohérentes et efficaces.

INTÉGRATION

12 – Prioriser l'Intégration et la réinsertion : Lancer un vaste projet pour l'intégration éliminant toute stigmatisation envers les immigrés, garantissant un statut de résident stable, le droit au travail, la liberté de changer d'emploi et l'accès à la sécurité sociale. Régulariser automatiquement les immigrés ayant un contrat de travail. Réintroduire le service militaire. Permettre aux migrants en situation régulière d'accomplir ce Service en leur offrant ainsi une voie vers la nationalité française et des carrières dans l'armée ou la police via *les Cadets de la République.* Substituer pour les primo délinquants un service militaire spécifique à des peines de prison.

JUSTICE

13 – Réforme de la Justice : Engager une réforme profonde de la justice en abandonnant le système carcéral unique, en mettant fin à la réforme de la Police Judiciaire entrée en vigueur le 1er Janvier 2024 et en simplifiant la procédure pénale. Création d'une Direction Générale Nationale de l'Investigation. Charger l'IHEMI, en coordination avec les partenaires sociaux « agréés » déontologiquement, de proposer des réformes concrètes en ce sens.

14 – Ressources Judiciaires : Fournir aux tribunaux et magistrats les moyens nécessaires pour juger les affaires criminelles en attente, avec un renforcement significatif des ressources humaines et matérielles.

15 – Aide aux Victimes : Renforcer le Bureau d'Aide aux Victimes dans chaque tribunal pour mieux informer et assister les victimes tout au long de la procédure pénale.

16 – Soutien aux Associations : Faciliter l'accompagnement gratuit et personnalisé par les associations agréées d'aide aux victimes, en augmentant leurs moyens financiers et logistiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

17 – Extension des Quartiers de Reconquête Républicaine : Généraliser les QRR sur l'ensemble du territoire pour une action renforcée contre la délinquance.

18 – Opérations « Quartiers Liberté Sécurité « : Mettre en place ces opérations dans tous les QRR nécessitant une intervention spécifique.

19 – Comités Consultatifs de Citoyens : Créer ces comités dans chaque QRR pour favoriser la participation citoyenne et la vigilance républicaine.

LUTTE CONTRE LE NARCOTRAFIC & LA PROSTITUTION

20 – Renforcement des unités spécialisées et unification des Services : augmenter les ressources humaines et matérielles de l'OFAST, des CROSS, de l'OCLO (Office Central de Lutte contre la Criminalité Organisée), de la BRP et de la JUNALCO (Juridiction Nationale de la Lutte Contre la Criminalité Organisée), pour lutter efficacement contre les narco trafiquants, la criminalité et le proxénétisme et de la BRP pour lutter efficacement contre la criminalité organisée, les narcotrafiquants et le proxénétisme.

21 – Légalisation du Cannabis : Légaliser le cannabis pour contrecarrer les trafics illicites.

22 – Aide aux Prostitué(e)s : Soutenir les associations aidant les prostitué(e)s et concentrer les efforts répressifs sur les proxénètes.

23 – Contrôle : Réinstituer un Haut Conseil de la Déontologie pour veiller à l'éthique de l'ensemble des forces de sécurité. Ce dernier délivrera les agréments, y compris aux syndicats de police, et sera en mesure de proposer la dissolution d'un service de police, qu'il soit public, de sécurité ou territorial.

TRANSPARENCE

24 – Transparence : Réforme de l'Inspection Générale de la Police. Création au sein du « Défenseur des Droits » d'une commission de contrôle indépendante.

25 – Sanctions pour Violations Déontologiques : Prévoir des sanctions immédiates pour toute violation du code de déontologie.

26 – Formation des CRS : Améliorer la formation des CRS pour le maintien de l'ordre et dissoudre les autres unités moins aguerries à cette mission.

MAINTIEN DE L'ORDRE

27 – Réorganisation des Unités d'Intervention : Uniformisation de l'ensemble des unités d'intervention, transformation des unités chargés du maintien de l'ordre en nouvelles compagnies CRS seules habilitées et dument formées pour accomplir ce genre de mission.

28 – Renforcement du Renseignement : Augmenter les capacités du SCRT et de la DGSI.

29 – Nouvelle Doctrine de Maintien de l'Ordre : Interdire toute arme ou munition de guerre, privilégier le renseignement et la négociation.

30 – Usage Restreint de la Force : Limiter l'usage de la force aux cas d'absolue nécessité, en respectant le code de déontologie et les normes internationales.

31 – Analyse par l'IHEMI : Charger l'IHEMI d'évaluer et de proposer des réformes en matière de maintien de l'ordre.

32 – Liberté de Manifester : Assurer des mesures pour permettre l'expression d'une manifestation pacifique et démocratique.

ARMEMENT, FICHAGE & TECHNO-SOLUTIONNISME

33 – Réflexion sur l'Armement : Évaluer et proposer des ajustements sur l'armement des forces de l'ordre.

34 – Limitation du Fichage : Réfléchir sur le fichage et le technosolutionnisme, en priorisant le respect des libertés.

AUTO-DÉFENSE, MILICES, SYMBOLES RACISTES

35 – Interdiction des Milices : Prohiber les groupes d'auto-défense et milices privées.

36 – Interdiction des Symboles Discriminatoires : interdire l'exposi-

tion de symboles racistes ou néo-nazis.

37 – Réforme de la Formation : Transformer toutes les Écoles Nationales de Police en Académies de Police pour une éducation supérieure en matière de sécurité.

38 – Tronc Commun de Formation : Instituer un programme de formation unifié d'un an pour tous les aspirants policiers, qu'ils soient Cadets de la République, Gardiens de la Paix, Officiers ou Commissaires, favorisant une base commune de connaissances et de compétences.

39 – Suppression du Corps des Policiers Auxiliaires : Fusionner le corps des Policiers Auxiliaires avec celui des Cadets de la République pour rationaliser les structures de formation.

40 – Accès aux Cadets : Ouvrir l'accès aux Cadets sans exigence de diplôme à partir de seize ans, sous réserve d'un agrément préfectoral après une enquête administrative menée par le service de renseignement compétent.

41 – Formation des Cadets : Offrir aux anciens Policiers Auxiliaires, désormais Cadets, une formation initiale de six mois renouvelable, avec l'opportunité d'obtenir un soutien pour le concours de Gardien de la Paix pendant le second semestre, bénéfice interdit dans leur ancien statut.

42 – Préparation au Concours : Charger l'INFPN de fournir une aide spécifique aux Cadets pour se préparer au concours de Gardien de la Paix.
43 – Structure de Formation : Rattaché à la DCRFPN, l'INFPN renforce la cohérence nationale de la formation policière sous l'égide de la DGPN.

44 – Consolidation de la DCRFPN : Continuer à soutenir et renforcer

la Direction Centrale du Recrutement et de la Formation de la Police Nationale, établie depuis 2017, en garantissant que les programmes de formation sont validés par une Commission Parlementaire permanente.

45 – Surveillance des Formations : L'Inspection Générale de la Police Nationale, après réforme, assurera un contrôle continu des formations, rendant compte de ses observations et conclusions à la Commission Parlementaire.

46 – Attractivité des Carrières Policières : Augmenter l'intérêt des postes de Cadets en alignant leur salaire sur celui des Policiers Auxiliaires, ajuster les émoluments dans les grandes villes en fonction du coût de la vie, et confier à France Stratégie la mission d'améliorer l'attractivité de la fonction publique face à la concurrence du privé.

47 – Formation Alternée et Évaluation : Après une année de formation et une évaluation, attribuer un troisième agrément aux élèves policiers pour une formation alternée de six mois entre Académies de police et stages pratiques, sans arme durant la première mise en situation. Pour les Officiers et Commissaires, l'objectif est de développer des compétences managériales, humaines, relationnelles et émotionnelles.

48 – Flexibilité pour les Cadets : Permettre aux Cadets de la République de se rétracter de leur engagement à tout moment durant ou après les deux périodes de six mois de formation initiale.

49 – Réforme du Pilotage des Formations : Restructurer et renforcer le pôle de pilotage des formations de la DCRFPN avec trois divisions existantes (métiers, techniques et sécurité en intervention, fonctions administratives). Ajouter trois nouvelles divisions : « Sécurité environnementale », « Histoire de la Police Républicaine » et « Règles Déontologiques ».
50 – Intégration d'Interventions Extérieures : Incorporer des journées

de formation par cycle de six mois avec des associations de rapprochement Police-Jeunesse, approuvées par le Ministère de l'Intérieur, la LICRA, la Ligue des Droits de l'Homme, et des magistrats.

51 – Participation des Syndicats : Autoriser toutes les organisations syndicales agréées déontologiquement par le Haut Conseil de la Déontologie à intervenir au cours de la première année de formation initiale. Dissolution immédiate de toute organisation proférant des propos racistes et fascistes. Révocation de leurs dirigeants.

52 – Emphase sur la Déontologie : Doubler le temps consacré aux règles déontologiques et aux relations avec la population, rendant cela obligatoire pendant les stages pratiques, avec au minimum trois référents déontologie par service.

53 – Rôle des Référents Police : Intégrer les référents police de plein droit dans les Comités Consultatifs de Citoyens pour recueillir et traiter les doléances citoyennes.

FORMATION CONTINUE

54 – Formations Communes : Établir des programmes de formation conjoints pour les gendarmes et les policiers en matière de maintien de l'ordre.

55 – Obligation de Formation Continue : Imposer aux policiers une obligation de 12 heures de formation continue par trimestre, avec des thèmes adaptés et contrôlés par l'IGPN.

56 – Renforcement de l'Entraînement au Tir : Augmenter le nombre de séances de tir à six par an, chacune avec 30 cartouches, pour une meilleure maîtrise des armes, sans excuses de service.

ÉVOLUTION DE CARRIÈRE DANS LA POLICE

57 – Passerelles pour les Policiers Municipaux : Créer des passages facilités pour les policiers municipaux souhaitant rejoindre la Police Nationale.

58 – Facilitation de l'avancement : Après un an de service, offrir des préparations au concours interne pour permettre aux policiers de changer de grade ou de corps au sein de la Police Nationale.

59 – Promotion de la Voie Interne : Réserver la moitié des postes pour le recrutement d'Officiers et de Commissaires aux candidats de la voie interne.

60 – Évaluation Annuelle : Mettre en place une évaluation annuelle pour tous les personnels du Ministère de l'Intérieur, centrée sur la qualité du travail, le comportement, le relationnel avec la population et l'éthique professionnelle, avec possibilité d'assistance syndicale durant l'entretien d'évaluation. Cet entretien orientera les promotions et le développement de carrière.

TABLE

AVANT-PROPOS 7

PRÉFACE 15

PRÉAMBULE 23

INTRODUCTION 29

CHAPITRE I
L'ÉCHEC DE LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ EN FRANCE

Un constat d'échec 47
Des grands ensembles aux ghettos : « la sous France » 49
« Un urbanisme vivant à la mesure de l'Homme » ? 52
« Jusqu'ici tout va bien… » 55
Les violences urbaines ou émeutières 56
« Légitime » n'est pas forcément « juste » 59
Phénomènes de bande et violences acquisitives 61
De la *French Connection* au *Caprice des temps* 64
La démission d'un maire : un échec pour la République 68
Les violences scolaires 70
Violence directe et violence structurelle 72

CHAPITRE II
INSÉCURITÉ : LE SYNDROME CONFUSIONNEL

Le politique impuissant et moraliste 84
Lutte contre le trafic de stupéfiants : Une avalanche de lois 86
Le plan « stups » de 2019 et les opérations « place nette » 91
2024 : Nouveau plan de lutte contre les narcotrafiquants 92
L'onomatopée du *rantanplan* 95

La prédominance de la technocratie 97
Le fiasco de la politique de la ville 99
« Trop de lois, tuent la Loi »..... 102
À la recherche de la Loi perdue 105
Des dispositifs à la pelle..... 109

CHAPITRE III
CHANGER DE MODÈLE

La démocratie « illibérale » : un outil politique au service de l'impérialisme.. 118
La République exemplaire 121
La stratégie du sophisme politique..... 126
L'impérialisme : un modèle prédateur..... 130
Identité Nationale et référendum : les *cache-poussières* du pouvoir *illibéral*... 133
Le fascisme larvé du modèle *illibéral* 134
Du *Service Public* français au *Service d'Intérêt Général* européen. 140
Budget européiste 2025 – Services publics en jachère 146

CHAPITRE IV
LES FOSSOYEURS DU SERVICE PUBLIC DE SÉCURITÉ

La fragmentation de la lutte contre l'insécurité 158
La destruction législative du Service Public de Sécurité 162
La Police de l'environnement menacée 166
Policiers : des machines à produire..... 169
Il était une fois une Loi dite « de sécurité globale » 172
La Police Judiciaire en crise..... 181
Un bilan de projet concerté s'impose 186

CHAPITRE V
MAIS OÙ EST PASSÉE LA POLICE RÉPUBLICAINE ?

Les origines du syndicalisme policier Républicain 197
La création du Syndicat Général de la Police 201

Le SGP : Un combat contre le racisme 204
Le SGP dénonce les violences illégitimes 206
Le SGP prône un rapprochement Police-Jeunesse 211
Combattre l'extrême droite : la marque de fabrique du SGP 213
Le SGP à l'origine de la commission d'enquête sur le *Département Protection Sécurité* (service d'ordre du Front National) 219
Le SGP demande et obtient l'interdiction du *Front National Police* 223
Le Gardien de la Paix n'est pas un milicien 224
Quelques exemples de silences complices parmi tant d'autres. 230

CHAPITRE VI

UNE POLICE RÉPUBLICAINE : L'ENJEU DÉMOCRATIQUE

Le concept de policier républicain 238
La V^{ème} République réinstaure la Police Républicaine 241
Non à une Police Politique 244
Préciser la notion de sécurité républicaine dans la constitution 249
Instituer une commission permanente « Prévention Sécurité » au Parlement . 252
L'exigence de la transparence en matière de sécurité 256
Souriez, vous êtes filmés ! 261
Pour une réforme de l'Inspection Générale des Services 263
Exemples d'instances de contrôle transparentes à l'étranger 266

CHAPITRE VII

D'UNE POLICE D'ORDRE À UNE POLICE DE SÉCURITÉ

Du Syndicat Général de la Police au Collectif *Police République et Citoyenneté*.. 276
Pour une nouvelle doctrine du Maintien de l'Ordre 281
Mettre un terme au marché de l'armement de guerre 285
Rompre avec le silence complice 288
Insécurité : les deux dérives 290
La sécurité c'est l'affaire de tous 294
Mise en place de « Comités Consultatifs de Citoyens » 297

Opérations *Quartiers Sécurité Liberté*, lutte contre les narco trafiquants et le proxénétisme 299
Une formation à la hauteur des enjeux 306

ANNEXE 1 325

Extraits du Code de déontologie de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale.

ANNEXE 2 337

Tribune Police République et Citoyenneté du 10 Mai 2020

ANNEXE 3 345

Tribune *Police République et Citoyenneté* du 24 Juin 2024

ANNEXE 4 351

Les soixante propositions de *Police République et Citoyenneté* pour combattre l'insécurité et engager une révolution culturelle au sein de la Police Nationale

Nous tenons à remercier chaleureusement
Agnès NAUDIN, Mathilde DUCLOS,
Marine TONDELIER et Benoît TESTE
pour leurs contributions à l'édition de cet ouvrage.

Guillaume DUMOULIN & Gauthier DUPONT
Les Éditeurs

LES TEXTES SONT COMPOSÉS
EN CARACTÈRES DE LABEUR BASKERVILLE
& LES TITRAGES EN BARLOW & COPPERPLATE

ACHEVÉ D'IMPRIMER LE 1ER MARS 2025
SUR LES PRESSES DE LIGHTNING SOURCE FRANCE
À MAUREPAS EN FRANCE
POUR LE COMPTE
D'HÉRACLÈS ÉDITIONS

DÉPÔT LÉGAL
MARS 2025

H
éditions

ÉPREUVE ÉDITEUR
NE PAS DIVULGUER

JEAN-LOUIS ARAJOL

INSÉCURITÉ : *ÉTAT D'URGENCE*

MANIFESTE POUR UNE POLICE RÉPUBLICAINE

Ce livre est un cri d'alarme et une promesse d'espoir pour qu'enfin, la sécurité redevienne l'affaire de tous. Face aux dérives sécuritaires et à l'effondrement des valeurs républicaines au sein de la police nationale, cet ouvrage constitue une réponse urgente et nécessaire. Écrit à l'occasion du centenaire de la création du Syndicat Général de la Police, il se veut une réflexion approfondie et un appel à la refondation du syndicalisme policier républicain.

Jean-Louis Arajol, consultant et ancien officier de liaison, y expose soixante propositions ouvertes au débat, visant à repenser notre modèle de sécurité publique. Enrichi par son expérience syndicale et ses mandats au service de l'État, ce manifeste appelle chaque citoyen, policier ou non, à contribuer à une révolution culturelle et structurelle.

Découvrez comment le collectif Police République et Citoyenneté œuvre pour défendre les valeurs fondatrices d'une police républicaine. Rejoignez le débat et participez à la construction d'une nouvelle ère sécuritaire.

25€
ISBN 978-2-38661-028-8
9 782386 610288

HÉRACLÈS
éditions
WWW.HERACLESEDITIONS.COM

